

## Comité de Vigilance en Travail Social

# Plate-forme

Dans des secteurs très divers (sans-papiers, toxicomanie, aide à la jeunesse, etc.), des travailleurs sociaux<sup>1</sup> font l'expérience de se trouver confrontés à une volonté de mainmise du répressif sur le social. En contact dans l'exercice de leur travail avec des personnes faisant aujourd'hui l'objet d'une volonté de criminalisation de la part des autorités, ils subissent des pressions dans ce sens toujours plus fortes et plus nombreuses. Les exemples de telles pressions sont monnaie courante.

Cette évolution inquiète de nombreux professionnels, non seulement parce qu'elle les confronte aux conséquences de leur action - aider des sans-papiers peut ainsi mener en prison - mais surtout parce qu'elle touche les professions concernées au plus profond de leur professionnalité, de leur éthique et de leur déontologie. Elle risque en effet de produire des conséquences de trois types.

1. Elles détournent les travailleurs sociaux de ce qui constitue le sens même de leur métier - à savoir, promouvoir le changement social, améliorer le bien-être général, favoriser la libération et l'épanouissement des personnes, le développement des groupes et des collectivités - en voulant les faire servir des politiques sécuritaires ne visant que le maintien de l'ordre, politiques qui sont parfois elles-mêmes à la limite de la légalité (centres fermés, mineurs).
2. Elles rendent difficile, sinon impossible, la relation d'aide en heurtant de front l'éthique du travail social (respect et autonomie de la personne, refus de se substituer à elle, secret professionnel et confidentialité - voir réflexion en annexe, etc.). Parce qu'elles entretiennent la confusion entre l'aide et certaines fonctions de police, elles introduisent chez les personnes concernées une perte de confiance légitime, les incitant à se détourner des professionnels et à perdre ainsi le bénéfice d'une intervention à laquelle elle peuvent prétendre.
3. Enfin, ces pressions se traduisent parfois par des sanctions prises à l'égard de professionnels qui exercent pourtant leur métier, voire elles les criminalisent et les jettent en prison parce qu'ils aident des personnes en situation d'illégalité.

Face aux événements graves qui se sont succédé depuis plusieurs années, nous croyons important de réagir de manière à maintenir les conditions d'exercice d'un travail social dans un cadre qui en respecte les finalités, les principes éthiques et les règles déontologiques.

Pour ce faire, nous, personnes et associations initiatrices de cette plate-forme, décidons de nous constituer en « Comité de Vigilance en Travail Social » de travailleurs sociaux (au sens large et de tous les secteurs) et de travailler à la poursuite de objectifs prioritaires suivants.

1. Apporter un soutien aux travailleurs sociaux qui subissent des pressions et des menaces qui les empêchent d'exercer correctement leur métier, en réaffirmant fortement ces principes de base, mais aussi, si nécessaire, par un travail de soutien et de défense plus individualisé.
2. Faire pression sur les employeurs pour les amener à prendre position en la matière et à apporter leur soutien aux travailleurs sociaux faisant l'objet de pressions illégitimes de la part d'une quelconque autorité.
3. Dénoncer auprès de l'opinion publique les différentes situations de dérapage que nous aurions à connaître, ainsi que les logiques sécuritaires et les dérives inquiétantes qui en découlent, en montrant de quelle manière elles rendent difficile, sinon impossible, l'exercice d'un travail

---

<sup>1</sup> Ce terme est à prendre dans un sens très large, incluant l'ensemble des professionnels ayant un rôle d'aide, d'accompagnement.

social respectueux des personnes pourtant indispensable au maintien et à la consolidation du lien social.

4. Faire pression sur les politiques pour adapter les législations et «bétonner» les principes de base du travail social dans des textes précis, non pas dans le souci de se protéger frileusement mais de manière à garantir à l'usager une aide et un accompagnement qui sont clairement et nettement distincts d'une action répressive et/ou de simple contrôle.

Nous invitons tous les professionnels, associations et personnes qui partagent nos inquiétudes à nous rejoindre et à soutenir notre action.